

Mail reçu le 19/04/2022 à 10h44

Bonjour Monsieur,

Je reviens vers vous espérant que mes remarques seront prises en compte dans votre rapport et la décision finale de Mme la Préfète.

- Je continue à protester contre l'absence totale de publicité au droit du lac conformément à l'article 5 de l'arrêté de Mme la Préfète, ce qui aurait permis une large information du public passant sur cette route très fréquentée
- La société Corfu avait indiqué qu'elle organiserait un tractage en boîte aux lettres pour expliquer son projet
- Je pense que cette enquête publique aurait du s'étendre au minimum à Pujols qui souffrira de la pollution visuelle du lac couvert de panneaux depuis le château de Pujols (point de vue touristique). Elle devrait également concerner la commune de Mouliets riveraine du projet.
- Je regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion publique lors de l'enquête pour expliquer et recueillir les avis des citoyens.
- En tant qu'élu, j'ai participé à toutes les présentations du projet par Corfu et Mr Lassalle.
- Le plus gros problème est l'absence de séquestre bancaire pour remise en état du site en fin d'exploitation. En effet, si le site est sur terre, comme les éoliennes, il est bloqué en banque une somme permettant la remise en état initial du site. Mais sur l'eau il n'y a aucun séquestre, ce qui explique la prolifération des projets et l'attention particulière actuelle de l'Etat. Mr Lassalle a répondu qu'il payait une taxe de recyclage sur les panneaux mais qui n'intègre pas le démontage et transport de ces structures.
- Il n'a été apporté aucune réponse au danger lors du chargement du lac avec ces panneaux très lourds et aux risques d'inondation alentour.
- Un autre gros problème est le raccordement de cette centrale. Il semble que ce soit vers saint pey d'armens au poste source. Aucune précision ni projet et accord enedis sur la mise en souterrain, sur quelles routes terrains et passage de la Dordogne (où ?).
- Il faut remarquer également que cela fera la 2e modification du PLU pour un projet privé Lassalle, et les frais y afférents.
- Il semble que les retombées pour la commune seront faibles et même inexistant car ce sera la communauté de communes qui la percevra. Donc tous les inconvénients pour notre commune avec aucun bénéfice, et peut-être un friche industrielle pour nos enfants
- Concernant la pollution visuelle, la vallée de la Dordogne est classée patrimoine Unesco et la vue depuis notre presbytère est largement impactée, ainsi que la vue depuis le château de Pujols au minimum.
-
- Peu de précisions ont été apportées pour la présence et l'intégration des 4 tours de transformation au droit du lac.
- Aucunes certitudes sur l'origines des panneaux ni sur leur facilité de recyclage.

- C'est aussi le 1er site aussi grand sur l'eau en métropole donc aucun recul sur l'ensemble des problématiques.
- Aux questions sur la faune et la flore, il a été dit qu'une évaluation serait faite à 2, 4 et 6 ans, et que fera-t 'on alors ?
-
- La température de l'eau va s'élever de 2 degrés en moyenne et surtout rester stable toute l'année (études internet) suite à l'obscurcissement du lac (panneaux solaires), donc une modification notable et profonde la faune lacustre. Aucune mesure conservatoire prévue.
- Quid des sites de nidification et migrations de canards et autres, car c'est un site immense pour ces espèces.

Je vous remercie de l'attention que vous apporterez a mes remarques.

Thierry Gaquière

6 andrieu

St Pey de castets

Ancien commissaire enquêteur Guyane

Ancien président de l'association des commissaires enquêteurs de Guyane

Cadre retraité DDE Guyane